

ADHESION A L'ASSOCIATION
POUR L'ANNEE 2026

Le montant de la cotisation pour l'année 2026 est de **15 euros par personne et de 20 euros pour un couple** (deux personnes vivant à la même adresse).

Madame, Monsieur : (rayer la mention inutile)

NOM : PRENOM :

Madame, Monsieur : (rayer la mention inutile)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE FIXE :

N° TELEPHONE MOBILE :

E-Mail :@

Adhère(nt) à l'association des phares de Cordouan et de Grave.

Ci-joint un chèque de : euros

à l'ordre de Association des phares de Cordouan et de Grave.

DATE : SIGNATURE :

A faire parvenir à notre président : Jean-Marie Calbet, 23 route du Petit Moulin,
33340 Gaillan en Médoc Tél : 05.56.41.17.43 E-Mail : contact@asso-cordouan.fr

Vous pouvez aussi régler votre adhésion en nous faisant parvenir un virement bancaire sur notre compte ouvert au Crédit Agricole d'Aquitaine :

IBAN FR76 1330 6000 3000 0923 7150 121 - BIC AGRIFRPP833

Mentionner en référence vos nom(s) et prénom(s) pour que nous puissions affecter votre règlement, ainsi que l'année d'adhésion ou de renouvellement concernée